

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 5 décembre 2012, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur les demandes suivantes :

a) certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 648-650, rue Wellington et 91 rue King, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 10 étages comportant 169 unités résidentielles.
- 685, rue Saint-Maurice, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 14 étages comportant 111 unités résidentielles et une unité commerciale.

b) prolongation du délai relatif à la construction du projet de remplacement prévu suite à la démolition du bâtiment situé au 625, rue Saint-Maurice.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 27 novembre 2012, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de monsieur Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 17 novembre 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement